



DEPARTEMENT DU JURA

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF Exercice 2019

Communauté de Communes Petite Montagne
15 Rue des Tilleuls
39240 ARINTHOD

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2019, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'annexe VI du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et à l'arrêté du 02 décembre 2013.

Table des matières

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	4
I/ Caractérisation technique du service	4
1.1/ Organisation administrative du service.....	4
Les 26 communes sont réparties en 95 villages, dont 60 sont en assainissement non collectif et 35 en assainissement collectif. Des habitations en assainissement non collectif car non raccordables au réseau sont présentes dans les villages en collectif.....	4
1.2/ Estimation de la population	5
1.3/ Estimation du nombre d'installation d'assainissement non collectif.....	6
1.4/ Mode de gestion du service.....	6
1.5/ Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.6/ Activité du service	7
1.7/ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	8
1.8 / Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.....	9
II/ Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service	10
2.1/ Composition de la commission assainissement	10
2.2/ Ordre du jour des commissions en 2018.....	10
2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur	10
2.4/ Montants des différentes redevances	11
III/ Indicateurs de performance.....	11
3.1/ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.....	11
IV/ Financement des investissements	11
4.1/ Travaux réalisés au cours de l'exercice clôturé	11
4.2/ Montant prévisionnel des travaux au cours de l'exercice en cours	11
4.3/ Etat de la dette.....	12
V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	12

INDICATEURS APPLICABLES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif

D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif.

Cet indicateur, sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC). Au delà de 100, sur une échelle allant jusqu'à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.

Bon à savoir:

Cet indicateur est descriptif, il ne permet pas d'évaluer la qualité, mais le niveau du service rendu.

P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

I/ Caractérisation technique du service

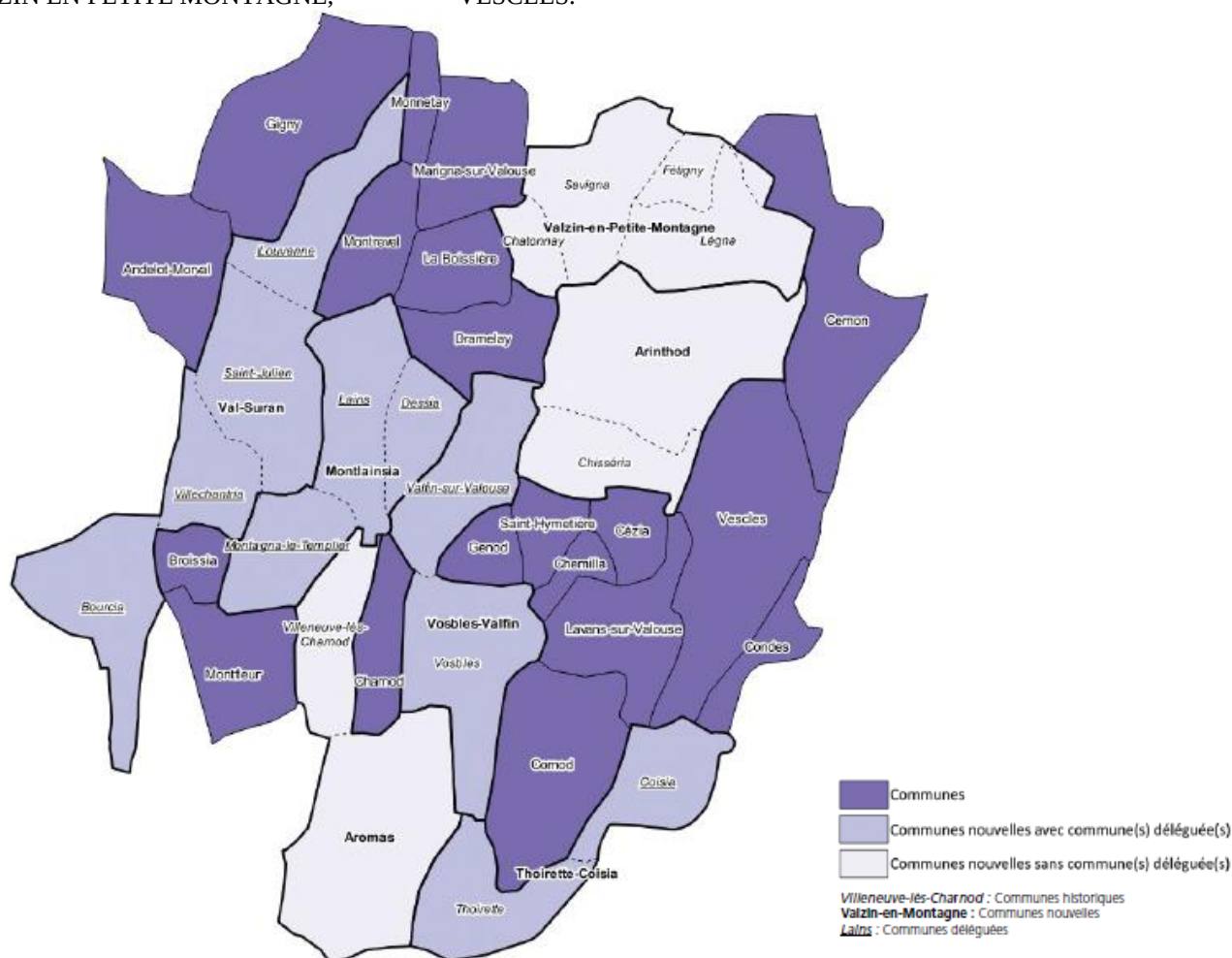
1.1/ Organisation administrative du service

Le service public d'assainissement non collectif regroupe 23 communes depuis le 01/01/2019.

ANDELOT-MORVAL,
 LA BOISSIERE,
 CHARNOD,
 DRAMELAY,
 MARIGNA-SUR-VALOUSE,
 MONTLAINIA,
 THOIRETTE COISIA,
 VALZIN EN PETITE MONTAGNE,

ARINTHOD CHISSERIA,
 BROISSIA,
 CONDES,
 GENOD,
 MONNETAY,
 MONTREVEL,
 VOSBLES VALFIN
 VESCLES.

AROMAS,
 CERNON,
 CORNOD,
 GIGNY-SUR-SURAN,
 MONTFLEUR,
 SAINT-HYMETIERE SUR VALOUSE,
 VAL SURAN,



Les 23 communes sont réparties en 95 villages, dont 60 sont en assainissement non collectif et 35 en assainissement collectif. Des habitations en assainissement non collectif car non raccordables au réseau sont présentes dans les villages en collectif.

1.2/ Estimation de la population

1.2.1/ sur le territoire de la communauté de communes

Population 2019 d'après fiche individuelle DGF :

COMMUNE	Population DGF	Rapport 2018-2019	COMMUNE	Population DGF	Rapport 2018-2019
ANDELOT-MORVAL	109	+ 1.86 %	MARIGNA-SUR-VALOUSE	146	+ 0 %
ARINTHOD	1221	- 0.40 %	MONNETAY	32	+ 0 %
AROMAS	720	+ 0.98 %	MONTLAINIA	324	+ 1.56 %
BROISSIA	79	- 1.25 %	MONTFLEUR	251	+ 2.03 %
CERNON	317	+ 0.95 %	MONTREVEL	118	- 3.27 %
CHARNOD	54	+ 0 %	SAINT-HYMETIERE	495	+ 0.81 %
CONDES	132	- 2.22 %	THOIRETTE - COISIA	962	+ 0.42 %
CORNOD	280	- 0.70 %	VESCLES	213	- 0.46 %
DRAMELAY	38	+ 2.70 %	VAL SURAN	943	+ 0 %
GENOD	82	- 2.38 %	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	593	+ 1.89 %
GIGNY	339	+ 0.59 %	VOSBLES-VALFIN	259	- 1.89 %
LA BOISSIERE	81	+ 1.25 %	Total	7 788	-0.10 %

1.2.2/ Desservie par le SPANC (Indicateur descriptif D301.0)

Sans objet, zone d'assainissement non collectif non validé.

1.3/ Estimation du nombre d'installation d'assainissement non collectif

Nombre d'installations d'assainissement non collectif connues par commune (données arrêtées le 31/12/2019).

COMMUNE	Nombre d'assainissement		COMMUNE	Nombre d'assainissement	
ANDELOT-MORVAL	20		MARIGNA-SUR-VALOUSE	71	
ARINTHOD	Arinthod	65	MONNETAY	25	
	Chisseria	46			
AROMAS	Aromas	28	MONTLAINIA	Montagna le templier	81
	Villeneuve les Charnod	33		Lains	70
Dessia				6	
BROISSIA	42		MONTFLEUR	65	
CERNON	38		MONTREVEL	75	
CHARNOD	12		SAINT-HYMETIERE-SUR VALOUSE	Chemilla	20
				Saint Hymetière	15
				Cézia	39
				Lavans sur Valouse	80
CONDES	8	THOIRETTE - COISIA	Thoirette	114	
			Coisia	6	
CORNOD	41	VALSURAN	Saint Julien	0	
			Louvenne	40	
			Villechantria	88	
			Bourcia	78	
DRAMELAY	26	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	Légna	92	
			Fétigny	12	
			Chatonnay	34	
			Savigna	73	
GENOD	6	VESCLES	129		
GIGNY-SUR-SURAN	43	VOSBLES VALFIN	Vosbles	4	
			Valfin sur valouse	28	
LA BOISSIERE	45	Total	1698		

1.4/ Mode de gestion du service

Le service est géré en régie direct. Le service n'est pas assujetti à la TVA. Depuis le 01 Janvier 2013, la facturation de la redevance a été transférée aux gestionnaires d'eau potable le souhaitant.

1.5/ Prestations assurées dans le cadre du service

Le service assure :

Le contrôle des installations neuves ou réhabilitées (visite de conception et d'implantation, et visite de bonne exécution)

Le diagnostic puis visite périodique de bon fonctionnement et entretien des installations existantes.

La visite de diagnostic en cas de vente

A la demande du propriétaire :

L'entretien des installations (la vidange des ouvrages par le biais d'une entreprise agréée),

L'animation des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

1.6/ Activité du service

1.6.1/ Nombre d'opérations totales effectuées dans le cadre du service

Prestation		2016	2017	2018	2019
Contrôle des installations	Contrôle de conception d'installation nouvelle ou réhabilitée	45	40	17	32
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée	16	28	20	36
	Diagnostic ou visite périodique de bon fonctionnement	385	239	284	281
Entretien des installations (nombres de vidanges)		82	68	64	60
Animation de réhabilitation (dépôt de demande de subventions / maison)		45	76	0	0

L'Agence de l'Eau a mis fin à son programme de subventions de réhabilitation en assainissement non collectif fin octobre 2017. Il est désormais impossible de déposer un nouveau dossier.

1.6.2/ Nombre d'opérations par commune effectuées dans le cadre du service

Visites périodiques de bon fonctionnement (comprenant les visites en cas de vente immobilière)

Commune	2017	2018	2019	Commune	2017	2018	2019
ANDELOT-MORVAL	17		2	MARIGNA SUR VALOUSE	3		3
ARINTHOD	87	14	2	MONNETAY	1	1	0
AROMAS		4	2	MONTLAINIA	60	11	1
BOISSIERE (LA)			3	MONTFLEUR	45	8	1
BROISSIA		1	2	MONTREVEL		72	2
CERNON	4		27	SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE	3	2	4
CHARNOD			0	THOIRETTE - COISIA	2	3	103
CONDES			1	VAL SURAN	5	3	107
CORNOD	2	36	3	VALZIN EN PETITE MONTAGNE	7	72	15
DRAMELAY		23	1	VESCLES	1	1	1
GENOD			0	VOSBLES-VALFIN	1	1	0
GIGNY SUR SURAN	1	36	1	Total	239	288	281

Visite de conception et d'implantation

6	De 2009 à 2017	2018	2019
ARINTHOD	16		2
AROMAS	16		0
BOISSIERE (LA)	9		1
BROISSIA	7		1
CERNON	21		1
CHARNOD	1		0
CORNOD	4		1
GIGNY SUR SURAN	4		1
MARIGNA SUR VALOUSE	18		0
MONTLAINIA	10	3	3
MONNETAY	3		1
MONTFLEUR	4		1
MONTREVEL	3	1	0
SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE	38	1	4
THOIRETTE-COISIA	11		1
VAL SURAN	24	4	5
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	33	4	6
VESCLES	12	3	4
VOSBLES-VALFIN	2	1	0
Total	237	17	32

Commune	De 2009 à 2017	2018	2019
ARINTHOD	16		2
AROMAS	14		1
BOISSIERE (LA)	9	1	0
BROISSIA	6		0
CERNON	9	2	5
CHARNOD	2		0
CORNOD	2		1
GIGNY SUR SURAN	3		0
MARIGNA SUR VALOUSE	11	2	3
MONTLAINIA	7	3	3
MONNETAY	3		1
MONTFLEUR		1	2
MONTREVEL	3		1
SAINT HYMETIERE SUR VALOUSE	32	1	2
THOIRETTE-COISIA	11		1
VAL SURAN	13	3	7
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	7	7	3
VESCLES	1		3
VOSBLES-VALFIN			1
Total	176	20	36

1.6.3/ Communications diverses

	2019
Outils de communication mis en place	Mise en ligne d'informations relatives à l'assainissement sur le site internet de la Communauté de Communes. Bulletin d'information

1.7/ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

(Indicateur descriptif D302.0)

Cet indice correspondant à la somme des points indiqués dans le tableau A et B – le cas échéant.

Tableau A : Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	Points références	Points obtenus
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	20
Pour les installations neuves ou à réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.	30	30
Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné.	30	30
Total	100	80

Tableau B : Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

1.8 / Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

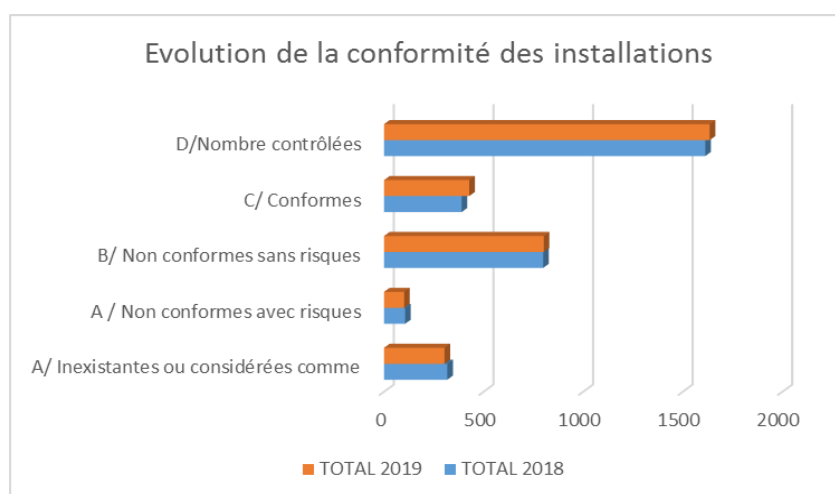
(Indicateur P301.3)

Les installations à risques sont celles présentant un danger pour la santé des personnes et/ou un risque avéré de pollution pour l'environnement selon l'arrêté du 02 décembre 2013 article 3.

Communes	Installations					
	A/ Inexistantes ou considérées comme	A / Non conformes avec risques	B/ Non conformes sans risques	C/ Conformes	D/Nombre contrôlées ¹	Rapport en % de (B+C)/D
ANDELOT	2	2	13	3	20	80 %
ARINTHOD	25	2	55	26	108	75 %
AROMAS	5	2	15	39	61	88.52 %
BOISSIERE (LA)	5	0	20	20	45	88,89 %
BROISSIA	6	7	17	12	42	69.04 %
CERNON	8	3	8	19	38	71.05 %
CHARNOD	1	1	6	4	12	83,33 %
CONDES	2	1	1	4	8	62.50 %
CORNOD	21	0	15	3	39	46.15 %
DRAMELAY	13	2	9	1	25	40.00 %
GENOD	3	1	2	0	6	33,33 %
GIGNY / SURAN	13	2	15	7	37	59.46 %
MARIGNA / VALOUSE	8	13	27	23	71	70.42 %
MONNETAY	2	2	13	8	25	84,00 %
MONTLAINIA	47	10	77	22	156	77.14 %
MONTFLEUR	14	2	38	4	58	72.41 %
MONTREVEL	12	3	53	7	74	81.08 %
SAINT-HYMETIERE SUR VALOUSE	17	8	64	54	143	82.51 %
THOIRETTE - COISIA	15	6	45	41	107	80.37 %
VOSBLES-VALFIN	3	3	19	5	30	80.00 %
VESCLES	21	11	72	15	119	73.10 %
VALSURAN	36	7	105	54	202	78.71 %
VALZIN EN PETITE MONTAGNE	25	13	113	57	208	81.73 %
TOTAL	304	101	802	428	1635	75.22 %

¹Dans le cas de refus de visite diagnostic, ne pouvant pas connaître la conformité des installations d'assainissement non collectif, celle-ci n'est pas prise en compte dans le nombre d'installations contrôlées.

Evolution de la conformité des installations entre 2018 et 2019



II/ Tarification de l'assainissement non collectif et recettes du service

2.1/ Composition de la commission assainissement

La commission assainissement est composée de Patrick ANDREY, Cécile BESNIER, Maurice BESSARD, Michel BOUQUEROD, Isabelle BRANCHY, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Jean-Yves BUCHOT, Gérard CHARRIERE, Jean-Charles GROSIDIER, Jean-Louis DELORME, Josiane CARRETIE, Jean Claude NEVERS, Philippe LAMARD, Bernard RUDE, Nicole VELON.

2.2/ Ordre du jour des commissions en 2019

Date et ordre du jour des Commissions assainissement :

Date	Ordre du jour
11/02/2019	- Etudes et travaux en cours - Validation choix entreprise SAINT HYMETIERE/CHEMILLA - Zonage assainissement village de LOUVENNE - Raccordement électrique STEP SAINT HYMETIERE/CHEMILLA - Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif - Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif - Question diverses
09/05/2019	- Subventions de l'Agence de l'Eau : contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités - Bilan de fonctionnement des stations d'épuration existantes - Etudes et travaux en cours - Présentation avant-projet d'assainissement collectif de MONTFLEUR - Majoration de la redevance d'assainissement collectif - Obligation de mise aux normes en assainissement non collectif - Questions diverses
28/10/2019	- Etudes et travaux en cours, - Boues station d'épuration de Saint-Julien - Subventions de l'Agence de l'Eau : Contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités - Obligation de mises aux normes en assainissement non collectif - Visites assainissement non collectif - Questions diverses.

2.3/ Délibérations fixant les tarifs en vigueur

Les modalités de recouvrement de la redevance d'assainissement non collectif, couvrant les prestations de conseils, conception, implantation et contrôle de bon fonctionnement ont été modifiées par délibération en 2010. Les délibérations qui ont fixées les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
12 novembre 2009	Tarif diagnostic de l'existant
21 avril 2011	Majoration de la pénalité financière prévue à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique.
3 décembre 2012	Assainissement non collectif – tarif de redevance assainissement non collectif à compter du 01/01/2013
3 décembre 2012	Assainissement non collectif et collectif – facturation des redevances par les organismes facturant l'eau

2.4/ Montants des différentes redevances

Redevance		2014 à 2018	2019
Permis de construire ou demande d'assainissement :	Contrôle de conception et d'implantation d'installation nouvelle ou réhabilitée	32 €/an	
	Contrôle de bonne exécution d'installation nouvelle ou réhabilitée		
Contrôle de diagnostic ou de bon fonctionnement et d'entretien			

La redevance apparait sur la facture d'eau potable pour les villages suivants :

	SDEI	SOGEDO	Lyonnaise des eaux
Contrats d'affermage (sociétés fermières)	Broissia, Genod, Louvenne, Monnetay, Montagna le Templier, Montfleur, Montrevel, Villechantria, Villeneuve les Charnod, Vosbles	Andelot, Aromas, Bourcia, Dramelay (le Mont), Dessia, Gigny, Lains, Saint-Julien	Thoirette
Syndicats	Syndicat du Valouson	Syndicat à la carte	Syndicat de Laval d'Anfia
	La Boissiere, Chatonnay, Marigna sur Valouse, Savigna	Arinthod, Chisseria, Chemilla, Cézia, Saint-Hymetière, Lavans sur Valouse	Légna et hameau de Viremont
Gestion directe	Cernon, Coisia, Condes, Dramelay (bourg), Fetigny		

Les factures d'eau potable et d'assainissement sont toujours distinctes sur les villages suivants :

Gestion directe	Charnod, Cornod, Valfin sur Valouse, Vescles
------------------------	--

III/ Indicateurs de performance

3.1/ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

(Indicateur de performance P301.3)

Sans objet, indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D 302.0) inférieur à 100.

IV/ Financement des investissements

4.1/ Travaux réalisés au cours de l'exercice clôturé

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Travaux d'investissement	Néant							

4.2/ Montant prévisionnel des travaux au cours de l'exercice en cours

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Travaux d'investissement	0.00€							

Les travaux et la gestion comptable liés à la réhabilitation de Villeneuve les Charnod étaient soldés au 01/01/2012. Aucune autre opération n'est engagée.

4.3/ Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes exprimées en € TTC :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre					0.00 €				
Remboursements au cours de l'exercice					0.00 €				
Dont intérêts					0.00 €				
Dont capital					0.00 €				

V/ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Un nouveau marché pour le service entretien est effectif pour 2019-2020.

Les documents destinés aux usagers seront mis à jour.